

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 MARS 2017

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Olivier LEONHARDT, Bernard SPROTTI, Marjolaine RAUZE, Bernard ZUNINO, Georges JOUBERT, Nicolas MEARY, Christian BERAUD, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Norbert SANTIN, Alain LAMOUR, Bernard FILLEUL, Thérèse LEROUX, Frédéric PETITTA, Jean-Michel GIRAUDEAU, Philippe LE FOL, Thierry ROUYER, Raymond BOUSSARDON, Gilles LELU, Jacqueline DIARD, Brahim OUAREM, Celso LIBANIO COUTINHO, Farid AMRANE, Danielle VADROT, Philippe ROGER, Jean POUCH (à partir de 21h30), Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Isabelle PERDEREAU, Didier JOUIN, Cécile BESNARD, Bernard DECAUX, Jean-Michel BRUN, Marion LENFANT (jusqu'à 23h25), Patrice LAFAGE, Gilles MARSOLLAS (jusqu'à 22h50), Sophie RIGAULT (jusqu'à 21h50), Joseph DELPIC, Irmgard ASTIER, Christian SOUBRA, Pascal FOURNIER (à partir de 21h35), Martine BRAQUET, Annie LECLERC, Jean-Marc FRESIL, Véronique MAYEUR, Véronique DABADIE, Martine THOMPSON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs Eric BRAIVE (pouvoir M. TANGUY), Gérard MARCONNET (pouvoir M. SPROTTI), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir Mme DIARD), Jocelyne GARRIC (pouvoir M. DECAUX), Noémie HAZOUT (pouvoir M. LAFAGE), Sophie RIGAULT (pouvoir M. ZUNINO à partir de 21h50), Claude BOISSIERES (pouvoir M. DELPIC), Pascal FOURNIER (pouvoir M. BERAUD jusqu'à 21h35), Christian KERVAZO (pouvoir Mme LECLERC).

Excusés :

Mesdames et Messieurs David DERROUET, Elodie SOL, Gaël FOUILLEUL, David AMMAR, Celia LEGENTY.

La séance est ouverte à 20h45

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux deux nouveaux collègues conseillers communautaires de Longpont-sur-Orge, Monsieur **Alain LAMOUR** et Madame **Martine THOMPSON** qui rejoignent aujourd'hui l'assemblée à la suite de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale qui a eu lieu les 12 et 19 mars au sein de cette commune membre.

Il rend hommage à l'action de leurs prédécesseurs, Monsieur **Philippe HAMON** et Madame **Christelle POULIQUEN**.

L'ordre du jour est approuvé.

1. Election du 11ème Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

➤ **DECLARE** installés dans leur fonction :

- Monsieur Alain LAMOUR
- Mme Martine THOMPSON

➤ Conformément au CGCT, il est procédé à l'élection du Vice-Président au scrutin secret et à la majorité absolue

Après avoir reçu les candidatures de M. LAMOUR de Longpont-sur-Orge et de M. LE FOL d'Avrainville

➤ **PROCEDE** à l'élection du **11^{ème} Vice-Président** :

Nombre de suffrages obtenus :

- Monsieur Alain LAMOUR : 34 voix
- Monsieur Philippe LE FOL : 13 voix

Est élu 11ème Vice-Président, **Monsieur Alain LAMOUR**

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

2. Désignation des nouveaux conseillers communautaires de Longpont-sur-Orge au sein des commissions, syndicats et autres organismes

➤ **DESIGNE** Monsieur Alain LAMOUR au sein des commissions suivantes :

- Commission Développement durable – Agriculture / Espaces naturels – Valorisation des déchets
- Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Commission de Délégation de Service Public (suppléant)
- Commission concession d'aménagement (suppléant)

Et représentant de Cœur d'Essonne Agglomération au sein des syndicats et autres organismes suivants :

- SIVOA (titulaire)
- SIREDOM (titulaire)
- SYMGHAV (suppléant)
- Syndicat mixte d'études RN20 (titulaire)
- Conseil d'administration de la régie publique de l'eau
- ARENE (suppléant)
- Référent développement durable auprès du Département

➤ **DESIGNE** Madame Martine THOMPSON au sein des commission, syndicat et organisme suivants :

- Commission Culture – Patrimoine culturel et établissements d'enseignement artistique
- Conseil d'exploitation de l'espace culturel Jules Verne
- SIVOA (suppléante)
- Mission Locale du Val d'Orge

3. Approbation du procès-verbal du 23 février 2017

4. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président

2016/173

Convention de mise à disposition de locaux, avec le Centre d'Action Sociale de la commune d'Egley afin de proposer un accueil de proximité en direction des demandeurs d'emploi sur le territoire de Cœur d'Essonne, les permanences sont assurées par le service des correspondantes emplois (*A titre gracieux*)

2016/174

Convention de mise à disposition de locaux, avec la commune de Breuillet afin de proposer un accueil de proximité en direction des demandeurs d'emploi sur le territoire de Cœur d'Essonne, les permanences sont assurées par le service des correspondantes emplois (*A titre gracieux*)

2016/175

Convention de mise à disposition de locaux, avec le centre Socioculturel BERTHE MORISOT de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon afin de proposer un accueil de proximité en direction des demandeurs d'emploi sur le territoire de Cœur d'Essonne, les permanences sont assurées par le service des correspondantes emplois (*A titre gracieux*)

2016/176

Convention de mise à disposition de locaux, avec le Centre d'Action Sociale de la commune de Marolles-en-Hurepoix afin de proposer un accueil de proximité en direction des demandeurs d'emploi sur le territoire de Cœur d'Essonne, les permanences sont assurées par le service des correspondantes emplois (*A titre gracieux*)

2016/198

Avenant au bail dérogatoire avec la société AERACCESS pour un local et un hangar situés dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, afin de modifier la superficie de 167,74 m² et non 175 m² comme précisé sur le bail (*Montant du loyer à compter du 1^{er} avril 2016 à 2 935,45 € HT-HC par trimestre, un dépôt de garantie de 2 935,45 € HT et une provision de charges ajustée à 460,00 € HT par trimestre / durée : 12 mois*)

2016/199

Avenant au bail dérogatoire avec la société CIVIC DRONE pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, afin de modifier le montant du loyer et de prévoir le versement d'un dépôt de garantie et d'une provision de charges (*Montant du loyer à compter du 1^{er} avril 2016 à 595,00 € HT-HC par trimestre, un dépôt de garantie de 595,00 € HT et une provision de charges ajustée à 94,00 € HT par trimestre / Durée : 12 mois*)

2016/200

Avenant au bail dérogatoire avec la société DRONE-CENTER pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge, afin de modifier la superficie de 182,14 m² et non 174 m² comme précisé sur le bail (*Montant du loyer à compter du 1^{er} avril 2016 à 3 187,45 € HT-HC par trimestre et un dépôt de garantie de 3 187,45 € HT / durée : 12 mois*)

2016/216

Marché de travaux relatif à tous corps d'état pour l'aménagement, dans un ensemble immobilier, d'une médiathèque à Brétigny-sur-Orge :

- Lot n°1 : « Occultations », avec la société BOUGET (*Montant global et forfaitaire de 36 510,81 € HT / Durée : 12 mois*)
- Lot n°2 : « Plafonds suspendus-cloisons doublages », avec la société IDS (*Montant global et forfaitaire de 160 811,83 € HT / Durée : 12 mois*)
- Lot n°3 : « Menuiserie intérieure-Plafonds bois parquet - agencement », avec la société Menuiserie ROUGEOT ART DES BOIS (*Montant global et forfaitaire de 649 972,52€ HT / Durée : 12 mois*)
- Lot n°4 : « Serrurerie métallerie », avec la société BOUGET SAS (*Montant global et forfaitaire de 18 234,80 € HT / Durée : 12 mois*)
- Lot n°5 : « Revêtement de sols durs et sols coulés », avec la société C.B.C (*Montant global et forfaitaire de 172 526,95 € HT / Durée : 12 mois*)
- Lot n°6 : « Peinture-revêtement de sols souples signalétique », avec la société BOUGET SAS (*Montant global et forfaitaire de 62 680,50€ HT / Durée : 12 mois*)
- Lot n°7 : « Appareils élévateurs », avec la société EURO ASCENSEURS SAS (*Montant global et forfaitaire de 29 500,00 € HT / Durée : 12 mois*)
- Lot n°8 : « Plomberie chauffage-Ventilation », avec la société CHARPENTIER (*Montant global et forfaitaire de 347 595,33 € HT / Durée : 12 mois*)
- Lot n°9 : « Electricité : courants forts et courants faibles » ; avec la société ALTELEC (*Montant global et forfaitaire de 319 245,60 € HT / Durée : 12 mois*)

2016/217

Signature d'un bail dérogatoire avec la société HIONOS pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer à compter du 1^{er} août 2016 : 477,33 € HT-HC par trimestre un dépôt de garantie de 397,77 € HT et une provision de charges ajustée à 60,00 € HT par trimestre / durée : 12 mois*)

2016/223

Convention de mise à disposition de locaux, avec la commune d'Arpajon, pour des cours de musique, chant, théâtre, danse, d'auditions et des répétitions dispensés par le Conservatoire communautaire d'Arpajon (*A titre gracieux / Durée : du 1^{er} septembre 2016 au 8 juillet 2017*)

2016/242

Mise à disposition d'une partie de la piste nord de l'ancienne Base aérienne 217 à la société TEAM MOTO 91, avec la mise en place d'un planning d'utilisation pour la formation de moto-école (*Montant du loyer : 100,00 € /Jour / Durée : 4 mois*)

2016/262

Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion, relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales (*Montant forfaitaire pour un nombre de dossiers présentés par séance et par collectivité de 32,98 € si inférieur à 5, de 49,77 € entre 5 et 10 et de 69,03 € si supérieur à 10 / Durée : 3 ans renouvelable*)

2016/273

Convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Essonne, créatrice de réseau de structures sociales, afin de promouvoir auprès des adhérents des activités culturelles du Théâtre de Brétigny tout en bénéficiant de conditions d'accès privilégiées aux spectacles

2016/278

Signature d'un bail dérogatoire avec la société PARROT pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (*Montant du loyer à compter du 1^{er} octobre 2016 : 843,78 € HT-HC par trimestre, un dépôt de garantie de 703,15 € HT et une provision de charges ajustée à 110,00 € HT par trimestre / durée : 12 mois*)

2016/292

Désignation des quatre candidats admis à concourir à la construction d'un équipement multi-accueil à Saint-Germain-Lès-Arpajon et d'un relai assistante maternelle :

- Le groupement LES PARTICULES ATELIER COULON MENU (mandataire) / GINKO INGENIERIE / E² ECALLARD ECONOMISTE / CDB ACOUSTIQUE / VOLGA PAYSAGISTE
- Le groupement NOEL CARAT ARCHITECTE (mandataire) / BETOM INGENIERIE / CAP TERRE / ACOUSTIQUE VIVIE ET ASSOCIE
- Le groupement AP ARCHITECTURE (mandataire) / BEMING / SERIAL ACOUSTIQUE / PLANTAGO
- Le groupement SL-ARCHITECTES (mandataire) / ESPACE TEMPS / TECKICEA / BED / CB ECONOMIE / ETAMINE / L'ARBRE A CAM / EVS

2016/293

Désignation des quatre candidats admis à concourir à la construction d'un équipement à Sainte-Geneviève-des-Bois :

- Le groupement ATELIERS BADIA BERGER (mandataire) / EVP INGENIERIE / LBE INGENIERIE / LUCIGNY-TALHOUËT ET ASSOCIES / ERA / ARCHITECTURE ET DEVELOPPEMENT SONIA CORTESSE / ACOUSTIBEL
- Le groupement MU ARCHITECTURE (mandataire) / MARS ARCHITECTES / AGENCE NEUE / PARICA / ALTERNATIVE / AC&T PAYSAGES ET TERRITOIRES / CAP TERRE / SNAIK
- Le groupement DOMINIQUES COULON & ASSOCIES (mandataire) / LOLLIER INGENIERIE / BET GILBERT JOST / BATISERF / SOLARES BAUEN / E3 ECONOMIE / ESP EURO SOUND PROJECT
- Le groupement ARCHI5 PROD (mandataire) / CALMM ARCHITECTURE / CL INFRA / SAS MIZRAHI / OASIIS / CAP HORN SOLUTIONS / ACTE 2

2016/312

1^{er} additif aux contrats relatif à la programmation du Théâtre Brétigny de la saison 2016-2017 (*Montant n'excédant pas 20 000,00€*)

2016/314

Contrat de services avec la société DHL INTERNATIONAL EXPRESS (France) SAS, afin d'ouvrir un compte pour des exports, imports et envois nationaux de l'Espace Jules Verne et ainsi bénéficiaire de tarifs avec remises

2016/334

Convention de mise à disposition de la Piscine à Saint-Michel-sur-Orge, avec la Retraite Sportive du Val d'Orge, pour la saison 2016-2017 (*Montant du temps occupé évalué à 6 132,00 € (sur la base de 2 lignes d'eau soit 87,60 € la séance)*)

2016/344

Conventions de mandat opaque ou transparent avec les sociétés 123 Billets et La Flavia pour la mise en place de la vente de billets via les sites Billetreduc.com, les sites de la fnac.com, carrefour.com et francebillet.com pour la saison 2016-2017 du Théâtre Brétigny (*Pas d'incidence financière*)

2016/371

Convention tripartite de mise à disposition de l'Espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec l'Etablissement Public de Santé Barthélémy-Durand pour l'hôpital de jour Imre Hermann et l'Association Essonnoise d'Entraide et de Réadaptation, pour la saison 2016-2017 (*Montant du temps occupé évalué à 1 533,00 € (sur la base de 20 entrées soit 37,90 € la carte)*)

2016/372

Conventions de mise à disposition de l'Espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec l'Etablissement Public de Santé Barthélémy-Durand pour l'hôpital de jour des Mares-Yvon et le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, pour la saison 2016-2017 (*Montants respectifs, du temps occupé, évalués à 6 132,00 € et 1 533,00 € (sur la base de 20 entrées soit 37,90 € la carte)*)

2016/374

Convention de mise à disposition de la Piscine à Brétigny-sur-Orge, avec le Centre de Formation Initiale des Militaires du rang quartier Koufra à Montlhéry, pour la saison 2016-2017 (*Montant du temps occupé évalué à 49 362,00 € (sur la base d'un abonnement de 10 entrées soit 25,85 € la carte)*)

2016/395

Attribution de l'accord-cadre relatif aux vérifications périodiques des installations électriques, gaz, ascenseurs et SSI dans les bâtiments communautaires, avec la société QUALICONSULT Exploitation (*Montant compris entre 5 000,00 € HT minimum et 200 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*)

2016/396

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Olympe de Gouges à Saint Germain les Arpajon, avec la commune de Saint Germain les Arpajon, pour les répétitions et deux représentations du gala de danse du conservatoire d'Arpajon les 10 et 11 juin 2017 (*A titre gracieux / Durée : du 9 juin au 11 juin 2017*)

2016/397

Désignation du lauréat au concours pour la construction d'un équipement public à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec Le groupement ARCHI5 PROD (mandataire) / CALMM ARCHITECTURE / CL INFRA / SAS MIZRAHI / OASIIS / CAP HORN SOLUTIONS / ACTE 2 (*Montants : 835 840,00 € HT pour la mission de base relative à la construction de l'équipement et la réalisation des espaces publics, 8 000,00 € HT pour la mission complémentaire OPC relative à la réalisation des espaces publics et 45 000,00 € HT pour la tranche optionnelle OPC relative à la réalisation des travaux de construction / Durée : 1 an*)

2016/399

Avenant à la convention triennale 2014/2016 avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Essonne « CIDFF » pour la mise en place de permanences du mois d'octobre au mois de décembre 2016 au sein de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi « MCADE », des communes environnantes et de la Maison de la Justice et du Droit (*Montant global : 3 666,00 €*)

2016/405

Avenant 2 au contrat de coédition avec l'association WORK METHOD, relatif à la publication du Catalogue « Projet Phalanstère » du Centre d'art contemporain de Brétigny, afin de préciser les caractéristiques de l'édition du catalogue

2016/407

Convention d'objectifs et de moyens avec l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Essonne pour la mise en place de trois permanences juridiques supplémentaires pour les mois d'octobre à décembre 2016 au sein de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi « MCADE » (*Montant : 831,60 €*)

2016/408

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Nouvelles Voies pour la mise en place de permanences supplémentaires d'écrivain public pour les mois de novembre et décembre 2016 au sein de la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi « MCADE » (*Montant : 700,00 €*)

2016/409

Signature d'un permis de démolir pour le bâtiment de la Halle de marché place George Dimitrov à Sainte-Geneviève-des-Bois

2016/410

Convention de mise à disposition de la salle « La Grange » à la médiathèque Alexandre Dumas, au bénéfice de la Ville du Plessis-Pâté pour la tenue de diverses manifestations municipales et/ou en partenariat avec les services de l'agglomération (A titre gracieux)

2016/413

Convention d'occupation précaire avec la société Climatic Systems pour le lot n°5 de l'Hôtel d'entreprises au Techniparc (Montant du loyer : 1 206,61 € HT et HC par trimestre / Durée : 2 ans renouvelable 2 fois sans pouvoir excéder 72 mois consécutifs)

2016/416

Accord-cadre à bons de commande relatif à la recherche d'eau pour l'irrigation via la réalisation de forages de reconnaissance, dans le cadre de la réalisation du pôle agricole biologique, avec la société COTRASOL SAS (Montant compris entre 15 000,00 € minimum et 89 999,00 € maximum / Durée : 1 an)

2016/417

Accord-cadre à bons de commande relatif à la location et maintenance de véhicules neufs pour la collecte des déchets ménagers de 20m3 (sans chauffeur) avec système de GPS, avec la société SMAL (Montant compris entre 1 500 000,00 € minimum et 4 700 000,00 € maximum / Durée : jusqu'au 31 janvier 2024, reconductible 2 fois 1 an)

2016/418

Accord-cadre à bons de commande relatif à l'aménagement intérieur des locaux pour la manifestation du Forum pour l'Emploi 2017 et services annexes (pour les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 7):

-Lot n°1 : Fourniture, pose et dépose de bois aggloméré et moquettes, avec la société MILPA EVENT (Montant compris entre 0 € HT minimum et 60 000,00 € HT maximum / durée du marché : jusqu'au 30 avril 2017)

-Lot n°2 : Fourniture, pose et dépose de stand provisoire et de drapeaux, avec la société MILPA EVENT (Montant compris entre 0 € HT minimum et 55 000,00 € HT maximum / durée du marché : jusqu'au 30 avril 2017)

-Lot n°3: Location de nappes, avec la société COMPACT (Montant compris entre coût de location de 100 nappes minimum et 6 500, 00 € HT maximum / durée du marché : jusqu'au 30 avril 2017)

-Lot n°4 : Fourniture et livraison de plateaux repas individuels, avec la société LE TRAITEUR (Montant compris entre 0 et 600 plateaux repas maximum, pour un coût unitaire de 16,00 € HT pour un forfait de 100 plateaux, 17,00 € HT pour un forfait de 50 plateaux, 18,00 € HT pour un forfait de 10 plateaux et 19,00 € HT pour un 1 plateau / durée du marché : jusqu'au 30 avril 2017)

-Lot n°5 : Fourniture et service de café, thé et chocolat chaud, avec la société COFFEE'S TRIP (Montant compris entre 0 et 500 consommations maximum, pour un coût unitaire de 6,90 € HT pour un forfait de 100 consommations, 7,90 € HT pour un forfait de 50 consommations et 11,90 € HT pour un forfait de 10 consommations / durée du marché : jusqu'au 30 avril 2017)

-Lot n°7 : Service de premiers secours, avec la société UNION MOBILE DE PREMIERS SECOURS DE L'ESSONNE (Montant compris entre 50,00 € HT minimum et 800,00 € HT maximum / durée du marché : jusqu'au 30 avril 2017)

2016/419

Mise à disposition d'une partie de la piste nord de l'ancienne Base aérienne 217 à la société UTAC UDS, pour la réalisation d'essais de prototypes automobiles (Montant de la redevance 500,00 € par demi-journée d'utilisation de 4h et 1 000,00 € par journée d'utilisation de 10h / Durée : du 1^{er} janvier 2017 au 28 février 2017)

2017/001

Contrat de cession avec la SARL 3 Clés Music, pour la master-class de musique dans le cadre du projet MACH 6, à l'auditorium du Pôle culturel des Prés du Roy à Saint Germain les Arpajon le 21 janvier 2017 (Montant : 1 500,00 €)

2017/002

Contrats relatifs à la programmation du service d'action culturelle au cours du 1^{er} semestre 2017 (Montant n'excédant pas 100 000,00 €)

2017/003

Avenant n°1 au protocole d'accord avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Essonne, pour le prêt de l'exposition « 13-18 » du 16 au 30 novembre 2016 à la Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi, afin de prolonger la durée de l'exposition jusqu'au 30 janvier 2017 (Sans incidence financière)

2017/005

Accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien préventif, curatif et installation de matériels incendie, extincteurs, blocs de secours, alarme incendie, désenfumage et RIA dans les bâtiments communautaires, avec le groupement FINSECUR / SIM / Société Générale de protection (Montant compris entre 5 000,00 € HT minimum et 350 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an, reconductible 3 fois 1 an)

2017/006

Marché subséquent de travaux relatif au dévoiement de l'avenue de l'Hurepoix, l'Amorce de la Liaison Centre Essonne et la réalisation d'un Shunt provisoire sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, avec la société EUROVIA (Montant estimatif de 948 397,69 € HT / Durée : 7 mois)

2017/008

Convention de partenariat, avec Essonne développement, relative à l'organisation d'un stand Essonne au salon des entrepreneurs 2017 au Palais des Congrès les 1^{er} et 2 février 2017 (Montant 4 700,00 € HT)

2017/011

Signature d'un bail dérogatoire avec la SAS CDSI pour un local situé dans le bâtiment RESEDA, Base aérienne 217 à Brétigny-sur-Orge (Montant du loyer à compter du 1^{er} février 2017 : 1 093,68 € HT-HC par trimestre, un dépôt de garantie de 911,40 € HT et une provision de charges ajustée à 143,00 € HT par trimestre / durée : 12 mois)

2017/012

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour les aménagements d'infrastructures de voirie et réseaux divers sur la Base aérienne 217, avec le groupement BATT (mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (Montant : 839 050,00 € HT soit 708 750;00 € HT pour la mission de base, 33 750,00 € HT pour l'OPC et 96 550,00 € HT pour les missions complémentaires / Durée : 5 semaines pour la phase de conception et 48 semaines pour la phase de réalisation)

2017/014

Conventions de mise à disposition de l'Espace nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois, du bassin nautique à La Norville et de la piscine à Brétigny-sur-Orge, avec le Centre du Service Militaire Volontaire d'Ile-de-France, pour la saison 2016-2017 (A titre gracieux)

2017/016

Contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny avec les associations et entreprises, pour la saison 2016-2017 (Montant n'excédant pas 265 000,00 €)

2017/017

Conventions avec les Partenaires de la saison Dedans Dehors du Théâtre Brétigny au cours du premier semestre 2017 (Montant n'excédant pas 15 000,00 € et pour un montant de recette de 70 000,00 € maximum)

2017/019

Accord-cadre à bons de commande relatif à l'aménagement intérieur des locaux pour la manifestation du Forum pour l'Emploi 2017 et services annexes (pour le lot 6):

-Lot n°6 : Service de contrôle technique au montage, avec la société SOCOTEC (Montant compris entre 800,00 € HT minimum et 3 000,00 € HT maximum / durée du marché : jusqu'au 30 avril 2017)

2017/020

Acte de clôture de la régie de recettes pour les services de l'enfance de l'ancienne Communauté de Communes de l'Arpajonnais le 28 février 2017

2017/021

Conventions de mise à disposition du gymnase Lucien Allais à La Norville, avec les associations Sportive Egly – section Handball, Sportive de Saint-Germain-Lès-Arpajon, Sportive du collège Albert Camus, Sportive du collège Jean Moulin, la mairie d'Avrainville, le Boxing Club Arpajonnais, l'Entente Sportive de la Région Arpajonnaise – section Volley-ball et l'Athlétique Club Arpajonnais, pour la saison 2016-2017 (A titre gracieux)

2017/022

Avenant n° 2 à la convention cadre 4 relative à des missions pré opérationnelles et opérationnelles avec la SPL « Val d'Orge 91 » - FSA, en vue de la reconversion de l'ex base aérienne 217, portant sur l'annulation de la journée du Patrimoine programmée le 17 septembre 2016 pour 116 666,67 € HT, sur des missions supplémentaires d'événementiel (M5bis) pour 89 848,00 € HT, de stratégie de communication pour 40 000,00 € HT, de restructuration du parc immobilier (M6) pour 525 000,00 € HT, de création d'un bâtiment modulaire pour 2 400 000,00 € HT (financement dans le cadre du CIN à hauteur de 80% Etat / ITI), de renforcement des compétences dans la commercialisation de l'immobilier (M6) pour 2017 216,00 € HT et l'extension du périmètre d'études (M3 et M4) pour 90 375,00 € HT

2017/023

Avenant n° 1 à la convention cadre 5 relative à des missions pré opérationnelles et opérationnelles avec la SPL « Val d'Orge 91 » - FSA, en vue de la reconversion de l'ex base aérienne 217, portant notamment sur le plan guide (déclinaisons opérationnelles et études préalables), le positionnement stratégique, le transfert de mission coopération scientifique et agriculture, portant le montant des missions (M3bis et M4bis) de 1 151 040,00 € TTC à 1 487 078,00 € HT suite à la commercialisation des premières emprises foncières

2017/024

Convention cadre 6 relative à des missions pour la reconversion de l'ex-base aérienne 217 portant sur la dépollution pyrotechnique, le développement du carré nord et l'évaluation environnementale et pollution chimique des sols de la Tremblaie (Montant forfaitaire : 6 210 161,00 € TTC / Durée : jusqu'au 31 décembre 2018)

2017/025

Avenant n° 1 au marché subséquent de travaux relatif à la création de la voie des Ciroliers à Fleury-Mérogis, avec l'entreprise STRF, portant le montant du marché de 1 316 012,80 € HT à 1 247 685,25 € HT pour la tranche ferme et de 368 825,78 € HT à 313 312,25 € HT pour la tranche conditionnelle 1, soit une moins-value de 9,76% du marché initial, afin de supprimer certains travaux qui n'ont pas lieu d'être puisque les amenées des réseaux sur différentes parcelles n'ont pas été finalisées à la date de fin de l'opération

2017/026

Avenant n°1 au marché relatif à la réalisation d'une étude d'impact pour la création de la Liaison Centre Essonne (LCE), avec la société SOMIVAL, portant le montant de commande maximum de la tranche conditionnelle 1 de 4 000,00€ HT à 7 500,00€ HT soit une plus-value de 5,95% du marché initial, afin de prendre en compte les remarques de la DRIEE et de réactualiser l'étude qualité de l'air et santé

2017/027

Attribution de l'accord-cadre relatif à une mission de Coordination Sécurité et Prévention de la Santé (CSPS) et à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), avec la société Etudes et Synergies (Montant compris entre 0 € minimum et 125 000,00 € HT maximum pour la mission CSPS et un montant compris entre 0 € minimum et 80 000,00 € HT maximum pour la mission AMO / Durée : 1 an)

2017/028

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif au balayage mécanique et nettoyage des voiries et dépendances des zones d'activités communautaires, avec l'entreprise Europe Services Voirie (Montant compris entre 0 € HT minimum et 250 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an, reconductible 3 fois 1 an)

2017/029

Cession de véhicule Opel Combo Cargo immatriculé 470 EET 91à la société CARROSSERIE RP (Montant : 100,00 € TTC)

2017/031

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des rues Emile Zola et Gai Séjour aux abords de l'école Ferdinand Buisson à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec le groupement BATT (mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (Montant de 17 050,00 € HT soit 14 500;00 € HT pour la mission de base et 2 550,00 € HT pour la mission complémentaire / Durée : 3 mois pour la phase de conception et 2 mois pour la phase de réalisation)

2017/032

Contrats relatifs à la programmation du Centre d'Art Contemporain de Brétigny au cours du premier semestre 2017
(Montant n'excédant pas 17 000,00 €)

2017/034

Attribution du marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Avenue de la Grande Charmille du Parc à Sainte-Geneviève-des-Bois avec le groupement BATT (mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE
(Montant de 53 400,00 € HT soit 43 200,00 € HT pour la mission de base et 10 200,00 € HT pour la mission complémentaire / Durée : 6 semaines pour la phase de conception)

2017/037

Conventions de mise à disposition du complexe sportif Louis Babin à la Norville, avec le Tennis Club Arpajon, l'Athlétique Club Arpajonnais, le Racing Club Arpajonnais, l'association Municipale des Sports et des Loisirs de La Norville, le Club Loisirs Jogging VTT, les Foulées Breuilleteuses, l'Union Sportive de Marolles – section athlétisme et l'association Sportive du collège Albert Camus, pour la saison 2016-2017 (A titre gracieux)

2017/040

Conventions de mise à disposition de la salle polyvalente de Morionville à Bruyères-le-Châtel, avec les associations Culture sans frontière, Gym Forme Détente et Tourbillon, pour la saison 2016-2017 (A titre gracieux)

2017/042

Conventions de mise à disposition du stade de l'Orangerie à Ollainville, avec l'association Sportive d'Ollainville – section foot, le Tennis Club d'Ollainville et l'Ecole Jacques Prévert, pour la saison 2016-2017 (A titre gracieux)

2017/044

Convention relative à la mise à disposition d'agents du Centre Interdépartemental de Gestion pour une mission d'assistance et d'accompagnement pour le retour et le maintien dans l'emploi des personnels en situation d'inaptitude ou de handicap au bénéfice de Cœur d'Essonne Agglomération (Montant de l'intervention : 77,50 €/ heure / Durée : 3 ans)

2017/045

Attribution du marché subséquent de travaux relatif à l'aménagement du Boulevard de la République à Brétigny sur Orge, avec le groupement GTO (mandataire) – Urbaine de travaux (Montant estimatif : 1 528 147,22 € HT / Durée : 12 mois)

2017/046

Avenant n°2 à la décision 16-027 - Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Bassin Nautique à La Norville, pour augmenter le fonds de caisse de 600,00 € à 800,00 € du 1^{er} juin au 31 aout

2017/057

Avenant n°2 à la décision 16-092 - Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de la piscine des Trois Vallées à Breuillet, pour augmenter le fonds de caisse de 500,00 € à 700,00 € du 1^{er} juin au 31 aout

2017/058

1^{er} additif aux contrats relatifs à la programmation du service d'action culturelle au cours du 1^{er} semestre 2017
(Montant n'excédant pas 10 000,00 €)

2017/060

Convention de mise à disposition de la médiathèque Alexandre Dumas Pôle culturel de la Ferme du Château au Plessis-Pâté, avec l'association des Bibliothécaires de France (ABF), pour la tenue de cours à destination des adultes, le jeudi 4 mai 2017 (A titre gracieux)

2017/061

Contrat avec la société ELISATH, pour la maintenance des systèmes de contrôle d'accès et de billetterie automatisée des piscines de Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge et l'Espace Nautique de Sainte-Geneviève-des-Bois (Montants de 14 631,66 € HT et 17 557,99 € HT correspondant au niveau 2 de service de maintenance / Durée : 12 mois maximum)

3 contrats dans le secteur de la Petite enfance

Contrat d'intervention avec Adèle COTTE, psychologue, pour trois interventions « Analyse de la pratique et observations », au sein de la halte-garderie « La Farandole » à Marolles-en-Hurepoix de janvier à mars 2017 (Montant : 390,00 €)

Contrat d'intervention avec Annie FABIEN-TEMOIN, psychomotricienne, pour cinq interventions par des ateliers moteurs et du développement psychomoteur du jeune enfant, au sein de crèche familiale à Breuillet de janvier à décembre 2017 (Montant : 1 275,00 €)

Contrat de cession avec l'association Compagnie Tairaufeu, pour six séances artistiques musicales, à l'attention des enfants de la crèche familiale « Les p'tits loups » à Egly, les 16, 30 novembre et 7 décembre 2016 (Montant : 703,00 €)

6 contrats d'animations à la médiathèque Andrée Chedid à Villemoisson-sur-Orge :

Contrat avec Swank films distribution pour une projection publique non commerciale du film « Dumbo », le 15 avril 2017 (Montant : 202,40 €)

Contrat avec Swank films distribution pour une projection publique non commerciale du film « La Belle et la Bête », le 13 mai 2017 (Montant : 202,40 €)

Contrat avec Swank films distribution pour une projection publique non commerciale du film « Spider-Man », le 24 juin 2017 (Montant : 202,40 €)

Contrat de cession avec la société COLLECTIVISION, pour le droit d'exploitation de la vidéo "L'âge de glace 5 les lois de l'univers de Mike Thumeier", le 4 février 2017 (Montant : 145,91 €)

Contrat d'intervention avec l'entreprise Nos Bébéés à portée de mains, pour deux ateliers découverte en communication gestuelle par les signes (issus de la langue des signes) pour les tous petits, le 13 avril 2017 (Montant : 129,84 €)

Contrat de cession avec l'entreprise Le Trapèze Ivre, pour la représentation du spectacle "Je Suis Là", le 22 avril 2017 (Montant : 1 235,41 €)

4 contrats d'animations à la médiathèque de Brétigny-sur-Orge :

Contrat de cession avec la Compagnie Veenem, pour la représentation du spectacle "Déracinés", le 17 mars 2017 (Montant : 750,00 €)

Convention d'intervention avec Virginie CARRION, pour l'animation d'ateliers yoga et d'éveil pour les tout-petits, dans le cadre du Festival Petite Enfance, le 18 mars 2017 (Montant : 100,00 €)

Contrat d'intervention avec la Compagnie Art Métisse, pour la représentation du spectacle chorégraphique dansé « Viens, je t'emmène », le 1^{er} avril 2017 (Montant : 650,00 €)

Contrat de cession avec l'entreprise SUR MESURE SPECTACLES, pour la représentation du spectacle "Même pas peur", le 3 mai 2017 (Montant : 550,00 €)

3 contrats d'animations au Centre Culturel des Près du Roy à Saint-Germain-lès-Arpajon :

Contrat de cession avec la Compagnie Astolfo Sulla Luna, pour la représentation du spectacle "Le parfum du Gingembre", le 14 février 2017 (Montant : 1 223,80 €)

Contrat de cession avec l'association CORDYLINE, pour un atelier d'éveil corporel autour de la thématique du spectacle, le 17 mars 2017 et la représentation du spectacle "Les rêves d'Eoline", le 18 mars 2017 (Montant : 630,00 €)

Contrat de cession avec l'association GINGKO BILOBA, pour la représentation du spectacle "Les Fables de la Fontaine" suivi d'un atelier de Kathakali, le 20 mai 2017 (Montant : 807,25 €)

3 contrats d'animations à la médiathèque Elsa Triolet à Fleury-Mérogis :

Contrat avec Swank films distribution pour une projection publique non commerciale du film « Le Voyage d'Arlo », le 1^{er} avril 2017 (Montant : 202,40 €)

Contrat de cession avec la Compagnie ROQUETTA, pour la représentation du spectacle "Les pieds devant", le 31 mars 2017 (Montant : 300,00 €)

Contrat de location avec la Compagnie SOCO, pour l'installation de l'exposition « DELICATESSE », DU 20 mars au 8 avril 2017 (Montant : 2 572,90 €)

2 contrats d'animations à la médiathèque de Longpont-sur-Orge :

Contrat de cession avec la Compagnie CA S'PEUT PAS, pour la représentation du spectacle "ONE TWO TRI" dans le cadre du festival « bulle d'air, pour un monde durable, le 19 mai 2017 (Montant : 911,00 €)

Contrat de cession avec l'association L'OUTIL, pour la représentation du spectacle "Artikul Ringard", le 24 mars 2017 dans la salle du Conseil de la mairie de Longpont-sur-Orge (Montant : 600,00 €)

2 contrats d'animations à la médiathèque à Villiers-sur-Orge :

Contrat d'intervention avec Frédérique BEDOUIN, pour l'organisation de trois ateliers d'animation (conseil et formation sur le jeu), les 27 janvier, 24 mars et 26 mai 2017 (Montant : 558,30 €)

Contrat de cession avec l'association CORDYLINE, pour la représentation du spectacle "Bloop, bulles... et Pop", le 5 avril 2017 (Montant : 500,00 €)

2 contrats d'animations à la médiathèque Marie Curie à Saint-Michel-sur-Orge :

Contrat d'intervention avec l'association Eclats de Lire, pour l'organisation de lecture à haute voix sur le thème « Voyage en Europe », le 7 mars 2017 (Montant : 160,00 €)

Convention d'intervention avec Dora LONDONO YONNET, pour l'organisation de trois ateliers d'initiation au massage pour bébé, les 18 et 21 mars 2017 (Montant : 370,00 €)

1 contrat d'animation à la médiathèque Les Lavandières à Leuville-sur-Orge :

Contrat avec Swank films distribution pour une projection publique non commerciale du film « Le Petit Prince », le 3 juin 2017 (Montant : 202,40 €)

1 contrat d'animation à la bibliothèque François Mauriac à Sainte-Geneviève-des-Bois :

Contrat de cession avec La Compagnie Palémaniou, pour la représentation du spectacle "Dans le ventre de ma calebasse", le 4 mars 2017 (Montant : 500,00 €)

1 contrat d'animation à la médiathèque du Plessis-Pâté :

Contrat d'intervention avec l'association ACIDU, pour la représentation du spectacle "Les Joyes du Mariage (opus1)", le 13 mai 2017 (Montant : 1 299,76 €)

1 contrat d'animation à la médiathèque Louis Aragon à Morsang-sur-Orge :

Contrat de cession avec l'association CodaFrance, pour l'organisation d'un atelier découverte langue des signes pour bébés, le 29 avril 2017 (Montant : 90,00 €)

1 contrat d'animation pour les médiathèques de Villemoisson-sur-Orge et de Villiers-sur-Orge :

Convention avec Geoffrey DE PENNART, pour l'organisation de deux interventions sur son métier d'auteur et illustrateur, le 8 mars 2017 (Montant : 300,00 €)

Madame THOMPSON et Monsieur LAMOUR soulignent qu'ils ne prennent pas part au vote de l'ensemble des délibérations dans la mesure où les dossiers sont antérieurs à leur installation

Les trois délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

5. Transformations de postes

6. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

- **APPROUVE** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.
- **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération à confier au Centre Interdépartemental de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme.
- **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

7. Convention d'organisation des commissions des sélections professionnelles par le CIG de Versailles

- **DECIDE** de confier au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne la mission d'organiser par convention, les sessions de sélection professionnelle pour les grades et pour le nombre d'emplois prévus par le programme d'accès à l'emploi titulaire de Cœur d'Essonne Agglomération.
- **PREND ACTE** que les frais d'organisation sont les suivants :
 - 76 € pour chaque candidat si la collectivité prête à titre gracieux au CIG une salle pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle,
 - 112 € pour chaque candidat lorsque la location de salles spécifiques est requise par le CIG.
- **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération à signer avec le CIG la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle et ses éventuels avenants.

La délibération suivante est adoptée par 51 voix et 1 abstention (Monsieur ROUYER) :

8. Budget Primitif 2017 – Budget Principal

- **ADOpte** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget primitif 2017 de Cœur d'Essonne Agglomération arrêté à un montant de :

- Investissement	71 613 905.54 euros
- Fonctionnement	124 634 786.84 euros

Les trois délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

9. Reprise anticipée du Résultat 2016

- **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	11 145 456.84 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	6 076 775.41 €
Section d'investissement	
. solde des restes à réaliser	- 5 472 091,67 €
Soit un excédent de financement en section d'investissement	+ 604 683.74 €

- **DECIDE** de reprendre, avant le vote du Compte Administratif 2016, le résultat de l'exercice N-1.
- **DECIDE** d'affecter le solde de la section de fonctionnement de la façon suivante :
 - 002 – report en fonctionnement 11 145 456.84 €

10. Vote du taux de C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) pour 2017

- **FIXE** le taux de CFE pour 2017 à **28,42 %** sur l'ensemble du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.

11. Vote des taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe foncière sur les propriétés non bâties – Année 2017

- **FIXE** pour 2017, les taux suivants :

- Taxe d'habitation	8.19 %
- Taxe foncière bâti	0.00 %
- Taxe foncière non bâtie	3.54 %

La délibération suivante est adoptée par 51 voix et 1 abstention (Monsieur ROUYER) :

12. Dotation de Solidarité Communautaire 2017 – détermination du montant et des critères de répartition

- **FIXE** le montant total de la dotation de solidarité communautaire 2017 à **3 915 694,32 €**.
- **DIT** que la DSC est répartie en fonction des 4 critères suivants : population DGF (30 %), potentiel fiscal (60 %), nombre de bénéficiaires APL (5 %) et croissance des bases de CFE (5%) avec un mécanisme d'écrêtement et de garantie.
- **DIT** que le montant de la DSC 2017 est réparti comme indiqué dans le tableau ci-après :

Arpajon	218 898,52 €
Avrainville	30 157,78 €
Brétigny-sur-Orge	482 947,56 €
Breuillet	192 486,16 €
Bruyères-le-Châtel	66 237,05 €
Cheptainville	44 706,96 €
Egly	127 613,46 €
Fleury-Mérogis	174 601,16 €
Guibeville	16 793,71 €
La Norville	82 211,67 €
Le Plessis-Pâté	68 151,71 €
Leuville-sur-Orge	87 543,66 €
Longpont-sur-Orge	137 211,29 €
Marolles-en-Hurepoix	90 397,03 €
Morsang-sur-Orge	470 882,41 €
Ollainville	99 175,45 €
Sainte-Geneviève-des-Bois	694 982,76 €
Saint-Germain-les-Arpajon	195 005,19 €
Saint-Michel-sur-Orge	413 517,60 €
Villemoisson-sur-Orge	140 935,56 €
Villiers-sur-Orge	81 237,61 €
	3 915 694,32 €

Les cinq délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

13. Budget Primitif 2017 - Budget annexe Base Aérienne

- **ADOPTE** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2017 de la Base aérienne, arrêté à un montant de :

- Investissement	31 247 128.75 €
- Fonctionnement	1 451 941.56 €

14. Budget annexe BA 217 – reprise anticipée du résultat 2016

- **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
. résultat de clôture	302 841,56 €
Section d'investissement	
. solde d'exécution	-1 463 122,25 €
Section d'investissement	
. Solde des restes à réaliser	1 544 516,50 €
Soit un déficit de financement en section d'investissement	81 394,25 €

- **DECIDE** de reprendre, avant le vote du Compte Administratif 2016, le résultat de l'exercice N-1.
- **DECIDE** d'affecter le solde de la section de fonctionnement de la façon suivante :
- 002 – report en fonctionnement 302 841.56 €

15. Approbation du plan directeur de la RN20

- **APPROUVE** le plan directeur de la RN20 entre Massy et Boissy-sous-Saint-Yon du Syndicat mixte d'études de la RN20
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

16. Approbation du bilan d'exécution du contrat de territoire de l'ex Communauté d'agglomération du Val d'Orge et demande d'avenant

- **APPROUVE** le bilan d'exécution à mi-parcours du contrat de territoire.
- **DECLARE** respecter les quatre items suivants du label départemental pour le bonus :
- adhésion au Fonds de Solidarité Logement
 - mise en place d'un Plan Climat Energie avec volet territorial
 - mise en place d'un plan d'accessibilité handicap,
 - mise en place d'une stratégie locale en faveur de la biodiversité
- **SOLLICITE** du Département le versement de la somme de 381 672 €, correspondant au bonus, eu égard au respect par la collectivité des conditions légales et des engagements volontaristes ci-dessus énoncés au prorata du montant des travaux présenté.
- **SOLLICITE** la conclusion d'un avenant au contrat de territoire, portant sur le remplacement des cinq opérations suivantes :
- Adressage des parcs d'activité dans les ZAE
 - Aménagements paysagers dans les ZAE
 - Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage
 - Création d'une médiathèque à proximité de la gare RER de Sainte Geneviève des bois
 - Réhabilitation de la médiathèque Honoré de Balzac
- Par l'opération suivante :
- Création d'une médiathèque dans le quartier des Aunettes à Sainte Geneviève des bois.
- **APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier de réalisation modifiés.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un avenant au contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

17. Approbation du contrat de territoire de l'ex Communauté de Communes de l'Arpajonnais

- **S'ENGAGE** à remplir les 3 conditions légales en matière de mise en œuvre de :
1. la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
 2. la loi du 11 février 2005 relative aux obligations en matière d'emploi des personnes en situation de handicap
 3. la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 sur la mise en place d'un plan climat énergie
- **S'ENGAGE** à respecter quatre items sur les sept du label départemental permettant de débloquer les 10% de bonus dans un délai de deux ans et demi :
1. plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap
 2. stratégie locale en faveur de la biodiversité
 3. plan climat énergie
 4. adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL)
- **PREND ACTE** du montant maximal de l'enveloppe financière auquel sera appliqué un malus de 10% si l'une des conditions légales n'est pas respectée.

Le bonus de 10% du montant de l'enveloppe est systématiquement appliqué dès que la collectivité s'engage à respecter quatre items du label départemental parmi les sept. En cas de non respect des engagements initiaux pris par la collectivité, le Département sera dans l'obligation de retirer les 10% du bonus (solde).

Montant maximal de l'enveloppe financière	1 855 634 €
Malus	185 563 €
Montant total mobilisable à la signature du contrat	1 670 071 €
Bonus intégré dans l'enveloppe initiale	185 563 €

Au bout de deux ans et demi de la vie du contrat, dans le cadre d'une clause de revoyure, la réalité de la situation de la collectivité est examinée. A cette étape intervient éventuellement le déblocage des fonds relatifs aux bonus/malus.

- **APPROUVE** la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de territoire et le programme d'opération suivant pour un montant total de 3 641 916 € HT :
 - Création d'un multi accueil petite enfance et d'un relais assistante maternelle à Saint-Germain-lès-Arpajon : 3 641 916 € HT
- **SOLLICITE** pour la réalisation du programme d'action l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 1 855 634 €.
- **APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation.
- **ATTESTE** de la propriété communautaire des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

18. Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, PLUI – Opposition des communes

- **PREND ACTE** des délibérations des communes membres de l'agglomération s'opposant au transfert de plein droit de la compétence PLU à Cœur d'Essonne Agglomération dans les conditions fixées par la loi ALUR.
- **DECLARE** en conséquence que le transfert de plein droit de la compétence PLU à Cœur d'Essonne Agglomération n'a pas eu lieu.

Les trois délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

19. Budget Primitif 2017 - Budget annexe Parcs d'Activités

- **ADOpte** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget primitif 2017 du budget annexe « parcs d'activités » arrêté à un montant de :
 - Investissement : 674 680,00 €
 - Fonctionnement : 1 248 260,00 €

20. Budget Primitif 2017 - Budget annexe Hôtel d'Entreprises

- **ADOpte** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2017 « Hôtel d'entreprises » arrêté à un montant de :
 - Investissement : 85 007,43 €
 - Fonctionnement : 126 198,47 €

21. Mise en place de trois postes adulte-relais – convention entre l'Etat et Cœur d'Essonne Agglomération

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif, et la création des emplois d'adulte-relais liés aux conventions avec l'Etat mentionnés ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec l'Etat officialisant la création de postes d'adulte-relais au sein des quartiers prioritaires des Aunettes et de la Grange aux Cerfs à Sainte-Geneviève-des-Bois, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois trois ans.
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de contribution au financement des postes adulte-relais avec les bailleurs sociaux.

La délibération suivante est adoptée par 50 voix et 2 abstentions (Messieurs FRESIL et SOUBRA) :

22. Budget Primitif 2017 – Budget annexe de l'Espace Jules Verne

➤ **ADOPTE** par chapitre, pour les sections de Fonctionnement et d'Investissement équilibrées en dépenses et en recettes, le budget-annexe « Espace Jules Verne » pour l'année 2017, arrêté à un montant de :

- Investissement : + 240 103,00 €
- Fonctionnement : + 2 173 958,00€

Les quatre délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

23. Acquisition à l'euro d'un terrain cadastré AB 165 sis sur la commune de St Germain lès Arpajon en vue de construire un relais multi-accueil et un Relais Assistantes Maternelles (RAM)

➤ **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération ou son représentant à acquérir auprès de la commune, une emprise d'environ 2255 m² sur la parcelle cadastrées AB 165 sise à de Saint Germain-lès-Arpajon (91180), au prix de 1€.

➤ **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que tout document afférent à l'acquisition du terrain situé sur la parcelle objet de la présente.

24. Conventions d'objectifs et de moyens avec la crèche associative « Les ptites canailles » et la crèche parentale « Les lutins malins » pour l'année 2017

➤ **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs et de moyens à conclure avec les crèches associatives et parentales suivantes, pour l'année 2017 :

Crèches associative et parentale	Montant subvention
« Les Lutins Malins » Saint-Germain-lès-Arpajon	35 175 €
« Les Ptites Canailles » Bruyères le Châtel	88 500 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions

25. Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée en Essonne entre le Département, l'association le Phare Prévention Hurepoix, les collectivités associées et Cœur d'Essonne Agglomération

➤ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association de prévention spécialisée « Le Phare Prévention Hurepoix », le Département et les collectivités associées, jusqu'au 30 juin 2017.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens.

➤ **DIT** que la dépense de 52.500€ est inscrite au budget principal 2017.

26. Budget Primitif 2017 – budget annexe Assainissement & Eau 2017

➤ **ADOPTE** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget annexe 2017 « Assainissement et Eau potable », arrêté à un montant de :

- Investissement : 11 902 105,00 euros
- Fonctionnement : 8 300 305,00 euros

La délibération suivante est adoptée par 50 voix, 1 abstention (Monsieur GIRAUDEAU) et ne prend pas part au vote Monsieur CHOLLEY :

27. Approbation du projet de périmètre et des statuts du Syndicat mixte du Bassin de l'Orge (SIBO) issu de la fusion du SIVOA et du SIBSO

➤ **DONNE** un avis favorable sur l'arrêté interdépartemental portant projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé à la carte issu de la fusion du syndicat mixte de la vallée de l'Orge Aval (SIVOA) et du syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge (SIBSO), ainsi que les statuts prévisionnels du syndicat fusionné.

➤ **RAPPELLE** la volonté de Cœur d'Essonne d'exercer directement la compétence assainissement pour sa partie « collecte et branchement » sur l'ensemble de son territoire et donc son souhait exprimé lors de son conseil du 8 décembre 2016 de se retirer au 1^{er} janvier 2018 pour les communes de Bruyères-le-Châtel, d'Ollainville (SIVOA) et de Breuillet (SIBSO) pour l'exercice de cette compétence conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

28. Approbation de la modification des statuts du SIARCE

- **APPROUVE** les statuts modifiés du SIARCE, proposés et votés par le comité syndical le 25 janvier 2017.

La délibération suivante est adoptée par 48 voix, 1 abstention (Monsieur LE FOL) et 2 contre (Madame LECLERC et Monsieur KERVAZO) :

29. Vote des taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2017

- **FIXE** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2017 à :
- **8,08%** pour les communes de Bretigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Leuville-sur-orge, Longpont-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Plessis-Pate, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge et Villiers-sur-Orge ;
 - **7,57%** pour la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon
 - **8,90%** pour les communes d'Arpajon, Avrainville, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, Marolles-en-Hurepoix, La Norville et Ollainville.

Les trois délibérations suivantes sont adoptées par 48 voix et ne prennent pas part au vote Messieurs OUAREM, SPROTTI et TANGUY :

30. Approbation de la modification des statuts du SIREDOM en date du 11 janvier 2017

- **APPROUVE** la modification des statuts du SIREDOM.

31. Approbation du projet de périmètre et des statuts d'un syndicat mixte fermé à la carte issu de la fusion du SICTOM du Hurepoix et du SIREDOM

- **EMET** un avis favorable sur l'arrêté interdépartemental portant projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé à la carte issu de la fusion du syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des cantons d'Arpajon, Dourdan, Limours, Saint-Chéron et communes limitrophes (SICTOM DU HUREPOIX) et du Syndicat Intercommunal pour le recyclage et l'énergie par les déchets et ordures ménagères (SIREDOM), annexé du projet de statuts.
- **DEMANDE** à la Préfète la mise en œuvre de cette fusion dès lors que les conditions administratives pour le faire seront réunies.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

32. Cession d'actions du SIREDOM de la SPL Compost Sud Essonne au profit de Cœur d'Essonne Agglomération - Désignation d'un représentant au conseil d'administration

- **APPROUVE** l'achat par Cœur d'Essonne Agglomération d'une action de la SPL Compost Sud Essonne au SIREDOM à la valeur nominale de l'action, soit DEUX MILLE EUROS (2000,00€).
- **DIT** que cette cession n'interviendra qu'après l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
- **DESIGNE** en qualité de représentants de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération au sein de la SPL Compost Sud Essonne Monsieur Sylvain TANGUY.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de signer l'ensemble des actes s'inscrivant dans le cadre et les conditions de la cession d'action susvisée.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

33. Avenant n°1 à la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence du STIF pour les services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) à Cœur d'Essonne Agglomération, pour prolongation d'un an.

34. Convention partenariale avec CEA Transports pour l'exploitation de la priorité dynamique aux bus aux carrefours à feux sur la route de Corbeil (RD117)

- **AUTORISE** le Président à signer la convention partenariale avec CEA Transports pour l'exploitation de la priorité dynamique aux bus aux carrefours à feux sur la route de Corbeil (RD117) à échéance du 31.12.2020.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document ou éventuel avenant se rapportant à ce dossier.

La motion suivante est adoptée à l'unanimité :

35. Motion relative à l'inscription au plan « anti-bouchon » du Conseil Régional d'IDF de l'échangeur de la Croix Blanche

- **SE FELICITE** de l'inscription du secteur de la RN20 au plan Anti-Bouchon.
- **DEMANDE** que la réalisation d'un shunt de la N104 sortie Est (Evry) vers Sainte Geneviève des Bois soit prioritairement intégrée dans le plan régional.
- **SOULIGNE** qu'au regard du programme d'investissement sur les infrastructures du RRIR 2016-2020 qui prévoit des crédits de la Région à hauteur de 250 millions, pour un coût de travaux limité et maîtrisé (600 000€ TTC), ce shunt permettra de poursuivre la décongestion rapide et durable sur cet échangeur et d'éviter ainsi les remontés sur la francilienne. Pour cela, une aide financière de la Région doit être obtenue rapidement pour une réalisation des travaux en 2018.
- **DEMANDE** au Conseil Régional d'inscrire la réalisation de ce shunt lors d'une clause de revoyure du plan Anti-Bouchon du Conseil Régional, ou de trouver toute autre solution.

Les douze délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

36. Convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la mairie de Brétigny sur Orge pour l'aménagement du boulevard de la République

- **APPROUVE** les termes de la convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Brétigny sur Orge portant sur les travaux de voiries réalisés par l'Agglomération.
- **PRECISE** que le marché de travaux relatif aux travaux d'aménagement du boulevard de la République a été notifié pour un montant estimatif de 1 528 147,22 € HT
- **PRECISE** que la mairie de Brétigny sur Orge s'engage à verser à Cœur d'Essonne Agglomération une participation, sous forme de fonds de concours, d'un montant de 50 % du coût réel des travaux hors taxe.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

37. Convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et les communes de l'ex-Arpajonnais pour des travaux de voirie

- **APPROUVE** les termes des conventions de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et les communes de l'ex-Communauté de communes de l'Arpajonnais portant sur le financement des travaux sur les voiries restées sous gestion communale et réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale.
- **PRECISE** que Cœur d'Essonne Agglomération s'engage à verser aux communes de l'ex- Communauté de communes de l'Arpajonnais une participation, sous forme de fonds de concours, d'un montant maximum de 600 000 euros réparti comme suit :

Arpajon	49 955,04 €
Avrainville	16 730,81 €
Breuillet	115 177,59 €
Bruyères-le-Chatel	34 402,63 €
Cheptainville	29 063,10 €
Egly	45 832,76 €
Guibeville	24 042,91 €
La Norville	45 452,91 €
Marolles-en-Hurepoix	47 615,48 €
Ollainville	91 851,14 €
Saint-Germain-lès-Arpajon	99 875,54 €

- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

38. Construction d'une médiathèque à Sainte-Geneviève-des-Bois : approbation d'une convention d'occupation du domaine public

➤ **APPROUVE** le projet de convention d'occupation du domaine public d'une emprise sur un terrain cadastré AM 5 situé sur la place Dimitrov à Sainte-Geneviève-des-Bois entre la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois et Cœur d'Essonne Agglomération.

AUTORISE le Président à signer la convention et tout avenant y afférent et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

39. Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères du camping de Villiers-sur-Orge pour l'année 2017

➤ **DECIDE** d'assujettir l'exploitant du terrain de camping-caravaning « Le Beau Village » à Villiers sur Orge à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, dont le montant est fixé à **10 300 €** pour l'année 2017.

40. Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères de l'Ecole départementale d'incendie et de secours basée à Fleury-Mérogis pour l'année 2017

➤ **DECIDE** d'assujettir le Service Départemental d'Incendie et de Secours à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, s'agissant de la collecte et du traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères produits par l'Ecole Départementale d'Incendie et de Secours basée à Fleury-Mérogis, dont le montant est fixé à **15 000 €** pour l'année 2017.

41. ZAC du Souchet à La Norville – Approbation d'un avenant n°3 à la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de La Norville et Cœur d'Essonne Agglomération

➤ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière tripartite conclue entre l'EPFIF, la commune de La Norville et Cœur d'Essonne Agglomération, portant prolongation jusqu'au 31.12.2017.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention.

➤ **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

42. Convention d'objectifs et de moyens avec le CEPFI pour l'année 2017

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens entre le C.E.P.F.I et Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2017, ainsi que tout avenant y afférent.

➤ **PRECISE** que le montant de cette subvention est fixé à **37 485. €** (Trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros).

43. Convention d'objectifs et de moyens avec le CIDFF pour l'année 2017

➤ **AUTORISE** le Président à signer le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre le CIDFF Essonne et Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2017.

➤ **PRECISE** que le montant de la subvention est de **64 680.00 €** (soixante-quatre mille six cent quatre-vingt euros), à savoir :

- 61 740.00 € (soixante et un mille sept cent quarante euros) pour la MJD
- 2 940.00 € (deux mille neuf cent quarante euros) pour la MCADE

44. Conventions d'objectifs et de moyens avec le CLIC Orgessonne et l'AGDVO pour l'année 2017

➤ **APPROUVE** les termes des conventions d'objectifs, pour l'année 2017 à conclure avec l'Association de garde à domicile du Val d'Orge (AGDVO) et le Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC) Orgessonne.

➤ **PRECISE** que le montant des subventions allouées pour l'année 2017 est de :

AGDVO	81 338.65€
CLIC Orgessonne	30 504.65€

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout document y afférent.

45. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association «Football Club féminin du Val d'Orge» pour l'année 2017

- **AUTORISE** le Président à signer avec l'association « Football Club Féminin du Val d'Orge » la convention annuelle d'objectifs, ainsi que les avenants éventuels à intervenir.
- **PRECISE** que la subvention octroyée à l'association « Football Club féminin du Val d'Orge » s'élève à 31.200 €.

46. Demande d'adhésion au SIREDOM de la CA Val d'Yerres Val de Seine pour les communes de Draveil et Montgeron

- **APPROUVE** la demande d'adhésion au SIREDOM de la Communauté d'agglomération VAL D'YERRES VAL DE SEINE, pour les communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-Sur-Seine.
- **APPROUVE** la demande d'adhésion au SIREDOM de l'EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE pour les communes de Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge, Viry-Châtillon et Athis-Mons.

47. Avenants aux procès-verbaux de mise à disposition des biens transférés de la commune de Brétigny-sur-Orge à Cœur d'Essonne Agglomération relatifs aux compétences « création ou aménagement et entretien de voirie communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire » et « éclairage public et feux tricolores » pour la ZAC Clause Bois Badeau

- **PREND ACTE** que la Commune de Brétigny-sur-Orge met à disposition de Cœur d'Essonne Agglomération les biens, dépendances et espaces publics de la « ZAC Clause Bois Badeau » précisés dans l'avenant n° 2 s'agissant de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt commun » et dans l'avenant n° 3 s'agissant de la compétence « éclairage public et feux tricolores » aux procès-verbaux de transfert afférents.
- **APPROUVE** les avenants n° 2 et n° 3 de mise à disposition annexés à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer les différents actes.

La séance est levée à minuit

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 06 avril 2017.

*Le présent extrait a été affiché
ce jour à proximité de la porte
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.*

Le Président,

Olivier LEONHARDT.



